



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

4 mars 2024

Présents :

- **Municipalité** : Mme Greiner Martine
- **Association de parents d'élèves (A.P.E)** : Mmes Blanquié et Celette, M.Delage.
- **Enseignantes** : Mmes Delormel, Dufour, Maurice et Rollet

Excusées : Mme Joubert Sophie (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Hollinger (DDEN)

1/ Point sur la rentrée 2024 :

Actuellement, nous avons 64 élèves. 25 élèves de Grande Section vont quitter l'école maternelle pour entrer au CP à la rentrée prochaine. Pour l'instant l'effectif prévisionnel des futurs PS est de 25 et une arrivée en MS

Effectifs prévisionnels (pour la rentrée de Septembre) : **25** élèves (c'est une estimation) de **2021 (PS)**
23 élèves de **2020 (MS)**
17 élèves de **2019 (GS)**

Estimation totale : 65

Les effectifs pouvant changer, la constitution des classes ne se fera qu'au dernier moment.

Le taux réglementaire des élèves par classe a évolué. Dorénavant, les grandes sections ne doivent pas être dans une classe de plus de 24 élèves et les autres niveaux sont limités à 28 élèves.

En ce qui concerne les dérogations, maintenant elles comptent également dans les effectifs prévisionnels.

Inscriptions pour la rentrée 2024

Les inscriptions ont déjà commencé.

Les familles doivent d'abord se rendre en mairie ou télécharger le certificat de pré-inscription via le site de la mairie.

Ce n'est qu'une fois que la mairie a validé l'inscription, que la directrice peut l'enregistrer. Tout se fait par mail.

Pour le passage en mairie, pensez à vous munir d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Pour l'école, il faut le livret de famille, le carnet de santé et l'attestation d'inscription délivrée par la Mairie et signée par les 2 parents.

Attention les parents des enfants de grande section doivent également faire une inscription en mairie puis à l'école élémentaire pour l'entrée au CP.

Point sur les dérogations : la mairie rappelle que toute demande doit être argumentée. Les critères sont précis. Une nouvelle demande de dérogation doit être faite pour les enfants rentrant en CP. Les dossiers peuvent être déposés en mairie, mais une réponse sera donnée après les inscriptions des enfants de la commune.

Actuellement, il y a 3 familles qui demandent une dérogation pour venir sur Moidieu. La commission scolaire donnera sa décision au mois de juin.

2/ Vie de l'école et projets :

Les festivités de fin d'année

- Fête de Noël - vendredi 16 décembre :

Le matin, les enfants se sont réunis dans la salle d'activités douces pour chanter les chansons apprises à la chorale. Ils ont eu la chance d'avoir la visite du Père Noël qui leur a distribué des sucettes en chocolat. Chaque classe a fait une photo avec le père Noël !

- Marché de Noël – mardi 19 décembre : toutes les classes ont participé à des ateliers cuisine. Nous avons cuisiné du salé et du sucré, que nous avons vendu lors du marché de Noël. Les grands ont aussi confectionné des brochettes de bonbons qui ont toujours beaucoup de succès.

Les enfants ont présenté une chorale aux parents.

Tous les enfants de l'école ont également réalisé des petits bricolages, les familles ont donné une participation libre pour récupérer les objets. Nous remercions chaleureusement les familles car nous avons reçu la somme de 510 euros.

Les parents d'élèves remercient toute l'équipe pour la chorale et le marché de Noël. Ce moment convivial a été réussi et apprécié par tous.

L'école souhaite également remercier les parents qui ont pu se libérer pour nous aider à tenir les différents stands et remercie tous les parents et enfants qui sont venus partager ce moment.

Nous réfléchissons à une nouvelle organisation pour l'année prochaine. Nous aimerions pouvoir utiliser la cantine pour que ce moment soit encore plus convivial et confortable pour les enfants et les familles.

- Festivités de la mairie : la municipalité a offert un spectacle aux enfants. Tous les enfants ont eu la chance de voir le spectacle de Freddy Zucchet à la salle des fêtes. En janvier elle a également offert un goûter pour fêter la nouvelle année.

- Le carnaval :

Le carnaval aura lieu vendredi 8 mars. Les enfants viendront à l'école déguisés selon leurs envies.

Le matin les enfants assisteront au spectacle « Le bal des enfants » proposé par Capucine la Lutine. Il s'agit d'un spectacle interactif et participatif.

L'après-midi, les classes défilent sur le terrain d'herbe devant l'école. Les parents pourront venir à cette manifestation.

L'équipe de la maternelle se déguisera sur le thème Médiéval.

Mr Carnaval a été remplacé par un château et l'équipe remercie chaleureusement Cindy et Marion du périscolaire maternelle pour la confection de celui-ci.

Nous remercions également le Sou des écoles pour l'organisation de cette journée ; ainsi que les services techniques pour l'installation des barrières et pour faire brûler le château.

Les enfants se verront également offrir un goûter (crêpes et Danette) par le Sou des écoles.

Les divers projets – période 4 et 5.

Cette année, le Sou des écoles reversera 53 euros par enfant (soit 3392 euros de budget). C'est un budget très confortable qui nous permet de multiplier les projets. Le Sou a souhaité ne pas faire de différence entre les élèves de l'école primaire et maternelle. Cette année, l'école primaire participe à la création d'un spectacle avec Freddy Zucchet.

Nous remercions chaleureusement le Sou des écoles pour les manifestations qu'ils organisent au profit des enfants.

- 8 mars : Spectacle de carnaval (800 euros)

- Vendredi 14 mars, les enfants participeront à une animation autour du chocolat (670 euros)

- Lundi 8 avril, toute l'école se rendra à la cité du Chocolat à Tain l'Hermitage. Les enfants participeront à un atelier sur le goût et visiteront la cité.
 - Animation : 506 euros
 - Cars : 875 eurosTotal de la sortie : 1381 euros

- Le mardi 14 mai, nous faisons venir un planétarium pour travailler sur l'espace (822.5 euros)
- Le 7 juin, spectacle de l'école maternelle, suivi d'un moment convivial avec repas participatif.
- Le vendredi 21 juin, fêtes des écoles, organisée par le Sou des écoles.

COÛT total des animations et sorties : 3673.5 euros.

Le Sou finançant à hauteur de 3392 euros, la coopérative scolaire payera le dépassement de 281.5 euros.

3/ Informations diverses – école

• L'ENT :

L'école doit se doter d'un Espace Numérique de Travail (ONE), cependant les parents rencontrent des difficultés pour créer leur espace. L'équipe enseignante a fait appel au conseiller pédagogique spécialisé en informatique mais il semblerait que le problème vienne de France Connect. Nous avons trouvé une autre méthode de connexion et avons émis des codes personnels, mais il y a également des dysfonctionnements.

L'équipe regrette ces problèmes et se sent impuissante. Cet outil devait être un gain de temps et être utilisé en toute sécurité mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

L'équipe ne pense malheureusement pas pouvoir l'utiliser pleinement cette année.

• Le rapport de l'évaluation. L'équipe a rencontré les évaluateurs le lundi 12 février qui ont fait un rapport global sur les problématiques communes aux 3 écoles (Estrablin, école élémentaire Moidieu et école maternelle).

Cette évaluation doit servir de base à l'élaboration du futur projet d'école. L'équipe enseignante attend des directives de l'Inspection.

• Retour sur l'organisation des ATSEM :

Depuis début janvier, la maire a modifié l'emploi du temps des ATSEM sur le temps de 11h à 11h25. Le lundi, toutes les ATSEM mangent ensemble. Pour les autres jours elles effectuent une rotation. Une ATSEM est présente dans l'école à ces horaires même si l'équipe enseignante aurait souhaité 2 ATSEM sur ce temps-là.

Pour rappel, la municipalité avait souhaité que toutes les ATSEM mangent ensemble pour créer de la cohésion. Malheureusement, ce dispositif n'assurerait pas pleinement la sécurité des élèves, laissant les enseignantes seules en cas de besoin. Les emplois du temps, ainsi que le temps d'apprentissage pour les enfants ont été impactés. Avec l'aide des parents d'élève et de l'IEN, la mairie a bien voulu modifier les emplois du temps mettant à disposition une ATSEM jusqu'à 11h30, sauf les lundis (jour de chorale).

Des concessions ont été faites des 2 côtés. Les enseignantes ont su faire preuve d'adaptabilité et ont essayé d'autres fonctionnements. La mairie a entendu certaines choses.

Mme Dufour a pu remettre la récréation en milieu de matinée, ce qui est plus judicieux. Mais cette organisation reste complexe car ce n'est jamais le même ATSEM qui s'occupe de l'atelier. Tous les jours, il faut réexpliquer l'atelier à une ATSEM différente. Les enfants ne bénéficient pas du même suivi au niveau des apprentissages. De plus, la classe de Céline ne bénéficie toujours pas d'Atsem sur ce temps-là. L'équipe enseignante souhaite que l'organisation soit revue pour l'année prochaine sachant que le nombre de petites sections va augmenter. L'APE propose une réunion commune entre la municipalité, les enseignantes et les parents pour réfléchir ensemble à une organisation qui satisfasse tout le monde et qui ne lèse pas les enfants. Pour pallier un peu à ce problème, Mme Delormel indique que cette année elle a pris 2 stagiaires sur des périodes différentes, l'une sur 10 semaines et l'autre sur 3 semaines. Cela a été d'une aide considérable.

• **Le budget :**

Mme Delormel souhaite que le budget soit conservé à l'identique, à savoir :

- 37 euros par enfant pour le consommable
- 4 euros par enfant pour des actions culturelles ou du petit matériel
- 500 euros de gros matériel
- 150 euros pour la direction

La mairie fournit également le papier pour la photocopieuse.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour ce budget.

• **Bilan de santé des petites et grandes sections :**

Le bilan des PS se déroulera sur le mois de mars. Il sera effectué par l'infirmière puéricultrice de la PMI, Cécile Bernard.

Les GS seront vu par l'infirmière scolaire d'ici la fin de l'année.

Ces bilans servent à dépister les troubles de l'audition, de la vue, du langage et permettent de surveiller l'évolution de la croissance.

• **Photo de classe :** déçue de la qualité des photos de classe de l'an passé, l'équipe a décidé de changer de prestataire. Le choix s'est porté vers un photographe qui fait des commandes en lignes. Les parents pourront acheter une pochette pour 15 euros avec des photos individuelles de différentes tailles, en couleur et en noir et blanc, ainsi qu'une photo de groupe. Ils pourront également commander à l'unité s'ils le souhaitent. Le photographe viendra le 29 mars.

4) Informations-questions / parents-mairie-école

- L'école tient à préciser qu'elle rencontre toujours des problèmes de téléphonie. Certains opérateurs ne peuvent pas joindre l'école (comme Free). Cela est très embêtant, surtout si des parents doivent nous joindre. Le responsable informatique de Vienne Condrieu a déjà évoqué le problème avec la mairie. Il a signalé que l'opérateur choisit et que les boitiers installés ne sont pas assez puissants. La mairie a répondu que cela était temporaire mais à priori cela perdure. La municipalité a répondu que la fibre devrait arriver.
- Rappel : Pont de l'Ascension : les enfants n'auront pas classe du mercredi 8 au dimanche 12 mai.
- Prochain conseil d'école lundi 3 juin 18 heures

Présidente du conseil :
Tiphaine Delormel

Secrétaire du conseil :
Lucette Dufour